



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement et prise en charge des soins de retraitement d'endodontie

Question écrite n° 33854

Texte de la question

Mme Mireille Robert interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement et la prise en charge, par la sécurité sociale, des frais relatifs aux soins de retraitement d'endodontie. L'endodontie consiste à traiter les racines de la dent, notamment dans le cadre d'une dévitalisation. Dans certains cas, il arrive qu'une dent dévitalisée et soignée s'infecte et devienne douloureuse. Il est alors nécessaire de reprendre le traitement de la racine. Le but est de l'assainir, de la désinfecter et de l'étanchéifier. En fonction des situations cliniques observées, le retraitement est plus ou moins long et peut s'avérer très complexe (dépose d'éléments prothétiques et reconstruction). Cependant, si certains actes relevant de l'endodontie peuvent être remboursés par la sécurité sociale, il n'en est rien pour les actes effectués dans le cadre d'un retraitement d'une dent dévitalisée. La majorité des complémentaires santé ne prévoient aucune prise en charge. Or, la plupart du temps, ces interventions sont nécessaires et incontournables pour une guérison optimale du patient et représentent un coût conséquent (entre 300 et 600 euros), auquel s'ajoute le coût de la pose d'une nouvelle couronne dentaire (environ 500 euros). Ce traitement est de plus en plus fréquent et privilégié par les patients plutôt qu'une extraction définitive de la dent qui peut nécessiter, par la suite, la pose d'un implant et ainsi engendrer des coûts supplémentaires (entre 800 et 1 300 euros en moyenne) et des complications éventuelles. Si le dentiste a une obligation de moyens et non de résultats envers ses patients, ces derniers doivent-ils renoncer pour autant à se soigner en cas d'échec d'un premier traitement ? Aussi, elle l'interroge sur la possibilité d'étendre la prise en charge et le remboursement, par la sécurité sociale, des actes réalisés dans le cadre d'un retraitement d'endodontie.

Données clés

Auteur : [Mme Mireille Robert](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33854

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7935

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)